Fesefa 1991 2016

25 ans au service de ses membres

1990 - 1997 / Jean-Marie Bragard

1997 - 2003 / Serge Noël

90 — 14 novembre 1990
AG constitutive - établissement des statuts de la FESEP

1991 — Janvier
Première réunion du CA de la FESEP

19 septembre
Publication des statuts au M.B.

1992

93 — 28 octobre
AR instituant la Commission paritaire pour le secteur socioculturel

17 novembre
Fondation de la CESSoC, et publication de l'AR du 28 octobre au M.B.

1994

95 — 27 avril
Décret relatif à l'agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelles (RB)

8 novembre
Publication de l'AR nommant les membres de la Commission paritaire pour le Secteur socioculturel

96 — 13 février
Création de la Commission paritaire 329

Mars
Parution du premier « Pour Info ! » de la FESEP

97 — 20 mars
Conclusion des premières CCTs de la CP 329

Juin
Le « Pour Info ! » devient le « Pour faire Bref !»

98 — 14 mai
AGW relatif au Missions régionales pour l'emploi (MIREs)

1999

Le Saviez-Vous ?

A l'origine, la FESEFA s'appelait la FESEP.
La fédération représentait alors les employeurs du secteur de l'Education permanente.

L'idée de créer une fédération patronale pour ce secteur a germé dès les années 1970. En effet, en 1977, était publié au Moniteur belge un premier avis du Ministère de l'Emploi et du Travail de l'époque invitant les organisations d'Education permanente, les organisations de Jeunesse ainsi que les Maisons de la Culture et les Foyers culturels (actuels Centres culturels) à s'organiser pour la mise en place d'une Commission paritaire dédiée au secteur socioculturel.

Faute de consensus, notamment en raison de la diversité du secteur, du nombre élevé d'associations et d'organisations représentatives, des clivages idéologiques à l'oeuvre dans certains secteurs, cet appel est resté lettre morte.

En 1985, un nouvel avis est publié au Moniteur Belge proposant à nouveau la création d'une Commission paritaire pour le secteur socioculturel. Un accord est conclu en 1987 sur les statuts de la FESEP mais ils ne seront pas publiés faute d'avoir pu désigner des représentants de toutes les familles idéologiques (4 à l'époque : chrétienne, socialiste, libérale, pluraliste - la famille écologiste en tant que telle n'apparaîtra que plus tard, au moment du changement de nom de la fédération).

Il faudra attendre les années 1990 pour que la FESEP voie enfin le jour : désignation de ses représentants, publication de ses statuts (établis en novembre 1990, publiés au M.B. en septembre 1991) et mise en oeuvre effective en 1991. C'est bien la création de la FESEP qui a été l'élément moteur pour la mise en place de la Commission paritaire 329 (arrêté royal instituant la Commission paritaire pour le secteur socioculturel en 1993, nomination des membres de la CP en novembre 1995, installation de la CP en février 1996).

Enfin, c'est en 2000 que la fédération patronale élargit son champ au secteur de l'Insertion socioprofessionnelle et devient la FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes).

La FESEFA, une fédération pluraliste et riche de sa diversité !

L'ISP wallonne en quelques chiffres

- **151** CISP agréés
- **214** filières en Etablissements de Formation par le Travail (EFT)
- **307** filières en Démarche de Formation et d'Insertion (DéFI, ex-OISP)
- un peu plus de **1500** travailleurs
- dont près de **77%** sous contrat APE
- Près de **5,4 millions** d'heures de formation dispensées par an
- **17 000** personnes formées par an
- Ainsi que **11** MIREs
- qui emploient **288** personnes.

L'ISP bruxelloise en quelques chiffres

- **128** opérateurs agréés au total
- **37** OISP/AFT et **9** MLoc
- **900** travailleurs dont 50% sous contrat ACS
- **4400** personnes en formation par an
- +/- **15 000** personnes suivies par an par les MLoc
- Ainsi que **91** associations et sociétés d'Economie Sociale d'Insertion
- qui employent environ **400** travailleurs encadrants et **1300** ETP issus du public-cible

Le secteur de l'Education permanente en quelques chiffres

- C'est **260** associations et **13** mouvements (représentant au total **120** régionales)
- Axe 1 : **194** ; Axe 2 : **15** ; Axe 3.1 : **24** ; Axe 3.2 : **68** ; Axe 4 : **13**
- actifs sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans des champs aussi variés que la citoyenneté, l'alphabétisation, les droits de l'Homme, l'égalité hommes-femmes, l'environnement, l'interculturalité, etc.
- Près de **3300** ETP représentant plus de **4000** travailleurs
- **57%** de ces emplois sont des ACS/APE

L'emploi socioculturel, c'est ...

- **3325** opérateurs
- Près de **19 000** ETP (+/- **23 000** travailleurs)
- Plus de **50%** de ces emplois sont financés par des aides régionales à l'emploi (APE, ACS, etc.).

Extrait du premier « Pour info »

Les membres de la Commission paritaire 329 du secteur socioculturel sont nommés. Notre secteur accède enfin à une reconnaissance de la spécificité de ses emplois.

La Ministre Miet Smet a fait paraître au Moniteur Belge du 8 novembre 1995, l'Arrêté Royal nommant les membres de la Commission paritaire 329 (voir plus loin). Depuis plus de 20 ans d'attentes et de négociations, ce dispositif légal vient apporter une reconnaissance importante aux spécificités des emplois de nos secteurs et à l'organisation des relations collectives du travail en leur sein.
Cette lettre d'information est une des premières publications de la Fédération des Employeurs du Secteur de l'Éducation Permanente (F.E.S.E.P.); nous avons tenté d'y cerner les implications immédiates et futures de la mise en place de cet organe de concertation et d'arbitrage. Nous vous invitons à la découvrir.
Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution des débats qui s'y tiendront, voire de vous réunir pour concerter nos points de vue d'employeurs sur les matières spécifiques au secteur socioculturel et au secteur de l'éducation permanente en particulier.

Pour info !

Pour faire bref !

1996 - 2003 / Pierre Malaise 1
2003 - 2004 / Anne Spitals 2
2004 - 2009 / Thierry Demanet 3
mars - août 2008 / Marc Hordies 4
2010 - 2014 / Carmen Castellano 5
2014 - 2015 / Dominique Surleau 6
2015 - aujourd'hui / Farah Ismaïli 7

Les directeurs/trices de la FESEFA

Les président(e)s de la FESEFA

Fesefa

La Fesefa fête ses 25 ans

Plus de 360 membres, un nouveau logo et encore beaucoup de réalisations!

00 — 24 janvier
AG extraordinaire :
élargissement de la Fesep au secteur de l'insertion socioprofessionnelle
La Fesep devient la Fesefa
Premières négociations pour les Accords du non marchand en Communauté française

2001 **2002**

03 — 17 juillet
Décret relatif au soutien à l'action associative dans le champ de l'éducation permanente

17 décembre
Décret relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel

2004 **2007**

08 — 24 octobre
Décret déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française (abrogeant le décret de 2003)

27 Novembre
Ordonnance relative au soutien des Missions locales pour l'emploi (MLoc)

09 — Nouveau siège social
Bld E. Jacqmain 4, 1000 Bruxelles

2010

11 — Première édition du projet « Ebullitions Citoyennes »

2012

13 — 10 juillet
Décret relatif aux CISP (RW)

14 — Janvier
Transfert de compétences (dont les ACS et les APE) de l'Etat fédéral vers les Communautés et Régions dans le cadre de la 6ème Réforme de l'Etat

2015

2016

2 3 4 5 6 7

2003 - 2009 / Dominique Brasseur

15/06/2009 - aujourd'hui / Pierre Georis